

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Pôle Coordination et Ressources
Direction des Ressources Humaines
Service gestion administrative des personnels
A.D.R.H. 19/2295

Le Président du Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR JEAN-FRANCOIS DENAT DIRECTEUR DE L'AMENAGEMENT ET DE LA VOIRIE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3221-3 et L 3141-1,

VU l'élection du 2 avril 2015 du président du conseil départemental,

VU les délibérations de l'assemblée départementale en date du 28 avril 2015 donnant délégation de pouvoir au président en vertu des articles L. 3211-2, L. 3221-10-1 et L. 3221-11 du code général des collectivités locales,

VU l'arrêté départemental R.H 19/780 du 1er mars 2019, en vigueur, portant organisation des services du conseil départemental,

VU l'arrêté départemental R.H. 18/919 modifié du 04 mai 2018 portant délégation de signature à M. Jean-François Denat, directeur de l'aménagement et de la voirie,

CONSIDERANT les mouvements intervenus,

VU l'arrêté départemental R.H. 19/1733 du 05 juillet 2019 portant recrutement par voie de détachement de M. Benoît Pouget, ingénieur principal territorial, à compter du 16 septembre 2019, pour une durée de 1 an,

VU l'arrêté départemental R.H. 19/1926 du 1er août 2019 portant mutation de M. Victor Perer, technicien principal 1ère classe territorial, à compter du 1er octobre 2019,

A R R Ê T E

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté départemental R.H. 18/919 du 04 mai 2018 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

La délégation de signature conférée à Monsieur Jean-François Denat peut être exercée chacun dans le domaine qui le concerne, dans les mêmes conditions, et sous sa surveillance, par :

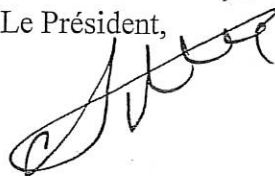
- M. Benoît Pouget, chef du service des routes
- M. Pascal Perry, chef de l'unité d'études routières et des aménagements
- M. Victor Perer, chef du service des ouvrages d'art
- Mme Nathalie Tournebize, chef de l'unité de gestion du domaine public routier et des acquisitions foncières
- M. Michel Pistouiller, chef du service de la banque de données routières et gestion du domaine public routier.

Le reste sans changement.

Article 2 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au payeur départemental et sera publié au recueil des actes administratifs du conseil départemental.

Fait à Montauban, le 03 octobre 2019

Le Président,



Christian ASTRUC

NB : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.